

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 29 AOÛT 2023

Envoyé en préfecture le 07/09/2023

Reçu en préfecture le 07/09/2023

Publié le

ID : 059-215902024-20230905-20230829DEL9-DE

20230829DEL9
S²LO

NOMBRE :

De conseillers en exercice : 29

De présents : 23

De votants : 29

Pour : 29

Contre :

Abstention :

OBJET :

**CONSEIL MUNICIPAL
D'ERQUINGHEM-LYS :
ELECTION DU TROISIEME ADJOINT
AU MAIRE**

DELIBERATION :

Publiée le 5 septembre 2023

Rendue exécutoire le 5 septembre 2023

*Adressée au contrôle de Légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 5
septembre 2023*

Le maire certifie que la délibération
a été publiée le ;

Le : 5 septembre 2023

Et que la convocation du Conseil
avait été faite

Le : 18 août 2023



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf août,

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace « Agoralys », 120 rue Delpierre, au lieu habituel des réunions du conseil, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Madame Monsieur Alain BEZIRARD, Vincent DOUCHET, Laetitia PANIEZ, Jacky BOULINGUEZ, Karine PACCEU, Michel LANNOO, Christelle GRATIEN, Benoît OERLEMANS, Annie PREUDHOMME, Victor PACCEU, Olivier JOUCLA, Michael LEROY, Alban BEZIRARD, Jean-Pierre DUBURCQ, Valérie CLOUET, Marie-Claude ZAGULA, Danièle BENOIT, Ludovic HENZE, Caroline CHARPENTIER, Thomas DUGRAIN, Alizée GRATIEN, Lionel HOUZET, Vanessa LARD,

Etaient excusés avec procuration, absents :

Monsieur Pierre CAMPHYN, procuration donnée à Monsieur Olivier JOUCLA, Madame Christine BOCKAERT, procuration donnée à Monsieur Ludovic HENZE, Madame Joëlle LIESSE, procuration donnée à Madame Caroline CHARPENTIER, Monsieur François BIERVLIET, procuration donnée à Monsieur Alain BEZIRARD, Madame Marie-Maud CAMPHYN, procuration donnée à Mme Valérie CLOUET, Madame Bénédicte VANHILLE, procuration donnée à Mme Annie PREUDHOMME,

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

Dans un courrier adressé au préfet du Nord le 25 juillet 2023, Monsieur Jacky BOULINGUEZ, Troisième Adjoint au Maire de la commune, a souhaité se démettre de sa fonction tout en conservant son mandat de conseiller municipal.

Le préfet a accepté sa démission par courrier et par arrêté, en date du 1^{er} août 2023 et notification en a été faite à Monsieur Jacky BOULINGUEZ, le 18 août 2023.

Aux termes de l'article L.2122-14, alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque les adjoints au maire ont cessé leurs fonctions, le Conseil Municipal s'il est au complet, est convoqué pour procéder à leur remplacement dans un délai de quinze jours à compter de la date de notification de la décision du préfet aux conseillers municipaux concernés.

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 24 mai 2020 relatif à l'élection du Maire et des Adjoints au Maire ;

Vu la délibération N°20202405DEL3CM1, fixant à huit le nombre d'Adjoints au Maire ;

Vu l'arrêté municipal donnant délégation de fonction et de signature au troisième Adjoint au Maire ;

Considérant la vacance du poste de Troisième Adjoint au Maire, dont la démission a été acceptée par le préfet du Nord, le 1^{er} août 2023 ;

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau le même rang que l'élu démissionnaire ;

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux, il est nécessaire de pourvoir les postes vacants ;

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 29 AOÛT 2023

Envoyé en préfecture le 07/09/2023
Reçu en préfecture le 07/09/2023
Publié le
ID : 059-215902024-20230905-20230829DEL9-DE

20230829DEL9
S²LO

NOMBRE :

De conseillers en exercice : 29

De présents : 23

De votants : 29

Pour : 29

Contre :

Abstention :

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT AU MAIRE, SUITE – P.2

Considérant qu'en cas d'élection d'un Adjoint au Maire, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal confirme à l'unanimité, le maintien du nombre d'Adjoints au Maire à huit.

Le Conseil Municipal confirme à l'unanimité, que l'adjoint à désigner occupera dans l'ordre du tableau, le 4^{ème} rang en remplacement de l'adjoint démissionnaire.

Sous la présidence de Monsieur Alain BEZIRARD Maire de la Commune, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection du poste de Troisième Adjoint au Maire, en remplacement de l'adjoint démissionnaire.

Monsieur le Maire rappelle que le vote a lieu à scrutin secret, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du Conseil Municipal issus de la liste « ERQUINGHEM-LYS AVEC VOUS ».

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Jean-Pierre DUBURCQ, Madame Alizée GRATIEN en tant qu'assesseurs.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidatures.

Monsieur Alban BEZIRARD, est candidat au poste de Troisième Adjoint au Maire.

Après avoir procédé aux opérations de vote à scrutin secret et après le vote du dernier conseiller, le bureau procède immédiatement au dépouillement des bulletins.

Les résultats du 1^{er} tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote,	0
Nombre de votants (bulletins déposés),	29
Nombre de suffrages exprimés déclarés nuls par le bureau (<i>article 66 du Code Electoral</i>),	0
Nombre de suffrages exprimés,	29
Majorité Absolue,	29

Monsieur Alban BEZIRARD a obtenu 29 voix sur les 29 votants.

Monsieur Alban BEZIRARD est proclamé Troisième Adjoint au Maire et immédiatement installé.

L'ordre du tableau du Conseil Municipal est modifié en conséquence et publié sans délai.

Visa de la secrétaire de séance

Madame Alizée GRATIEN



Adopté Pour Ampliation
Le Maire